

16 mai 2012 – 16 mai 2013 :
Bilan de la 1^{ère} année d'action d'Aurélie Filippetti
au ministère de la Culture et de la Communication.

Le 16 mai 2012, Aurélie Filippetti était nommée ministre de la Culture et de la Communication par le président de la République.

En un an, ce sont les bases d'une nouvelle politique culturelle qui ont été jetées. Les chantiers engagés, dans tous les secteurs, sont nombreux, sur la base d'une concertation intense et nécessaire. La plupart d'entre eux arrivent à échéance, en vue d'une prise de décision.

1. Les engagements principaux du président de la République ont été respectés, réalisés ou mis en chantier.

- **Le projet national pour l'éducation artistique et culturelle** est en train de se mettre en place : inscrit dans la loi de refondation de l'Ecole, il fait l'objet d'un engagement conjoint des deux ministères sur la base d'une déclinaison territoriale et de la mise en place d'un parcours d'Education artistique et culturelle pour chaque enfant .
- **Au titre du soutien à la création et à la diffusion**, les crédits consacrés à la création ont été préservés dans un contexte budgétaire pourtant difficile ; la préparation de la loi d'orientation pour la création dont la préparation est engagée depuis 2 mois en lien avec l'ensemble des partenaires professionnels et des collectivités territoriales ; le chantier relatif à la filière musicale a été totalement redéfini ; la TVA sur le livre a été rétablie à 5,5% et le plan en faveur de la librairie indépendante défini et engagé en mars dernier.
- **L'engagement de défense de l'exception culturelle et de redéfinition des outils qui y sont attachés** pour les adapter à l'heure du numérique a reposé sur la mise en place de la mission Lescure, qui rend ses conclusions le 13 mai, tandis que plusieurs autres mesures ont d'ores et déjà été prises par le ministère de la Culture et de la Communication (voir infra).
- **La Loi sur la modification des modalités de nomination des présidents des entreprises de l'audiovisuel public** sera présentée au Conseil des ministres avant la fin du mois de mai, et celle sur le secret des sources est d'ores et déjà actée.
- **Enfin, la mise en œuvre effective de la charte européenne des langues régionales et des langues minoritaires** fait l'objet d'un travail concerté et débouchera sur des propositions concrètes dans les prochaines semaines.

2. Un nouveau pacte culturel se dessine, autour d'une véritable démocratie culturelle, tournée vers la jeunesse, mais aussi de l'affirmation de la culture comme un atout pour le développement économique de notre pays.

2.1. Le pacte démocratique recouvre 4 enjeux :

Un enjeu de démocratie sociale : mobilisation pour préserver les moyens du ministère dans un contexte économique et budgétaire difficile qui impose à chaque département ministériel de contribuer à l'effort de redressement ; rétablissement d'un dialogue social intense au ministère et dans ses établissements publics après une longue période de déni, comme avec les partenaires sociaux du secteur ; affirmation des règles d'éthique managériale ; ouverture de nombreux chantiers sociaux ministériels et élaboration d'un agenda social pour les mois qui viennent ; transparence dans les prises de décisions ; prise en charge des dossiers laissés en jachère pour les faire aboutir dès cette première année (réforme de l'audiovisuel extérieur remise en ordre, plan de poursuite de l'activité de Presstalis, amélioration du régime de sécurité sociale pour les artistes-auteurs en cours, processus d'extension de la convention collective du cinéma engagé avec le soutien d'une médiation) ont été à l'ordre du jour. Les conditions d'un dialogue serein sur l'intermittence ont été créées.

Un enjeu de diffusion : à travers l'éducation artistique et culturelle pour tous les enfants, la redéfinition de la politique de diffusion des œuvres sur l'ensemble du territoire national (avec l'annonce à venir en juillet d'une nouvelle organisation de la décentralisation culturelle et dès juin d'un grand projet de circulation des œuvres du patrimoine), à travers aussi la révision du contrat d'objectifs de France Télévisions qui voit réaffirmées les grandes missions du service public audiovisuel, c'est l'objectif de démocratisation de l'offre culturelle qui connaîtra au cours de ce mandat un renouveau radical. La mobilisation des opérateurs de l'Etat sera absolue ; le ministère prendra lui-même l'initiative de grandes opérations populaires permettant à chacun de nos concitoyens d'avoir un lien plus régulier et naturel avec les œuvres du patrimoine et de la création, partout sur le territoire national.

Un enjeu de démocratie institutionnelle réelle : définition d'un nouveau cadre de travail avec les collectivités territoriales (dans le cadre d'une instance de concertation active revivifiée et densifiée par l'importance des dossiers traités et le rythme des réunions) ; retour à un État garant de la mise en œuvre des politiques publiques (Loi Patrimoine, Loi Création, textes à venir sur la régulation et la modernisation de l'audiovisuel, sur l'adaptation du secteur culturel et de ses industries aux enjeux du numérique).

Un enjeu de défense de la démocratie culturelle au niveau européen et international : la défense des mécanismes de l'exception culturelle guide l'action du ministère et plus largement de l'ensemble du gouvernement ; elle est prise en charge au plus haut niveau de l'Etat.

2..2. Le pacte culturel s'appuie sur les atouts de la culture pour le renouveau économique national

La culture est trop souvent vue comme générant des dépenses publiques improductives. Représentant plus de 3% du PIB et près de 600 000 emplois, premier vecteur de compétitivité, la culture est en réalité, avant d'être une dépense, un investissement à fort effet multiplicateur de richesse. Une étude commune à l'IGAC et à l'IGF vient d'être lancée pour en quantifier les effets. Cette dimension de création de richesses fera l'objet d'une communication en Conseil des ministres avant la fin de l'année.

Elle se décline déjà dans trois dimensions.

La première dimension est fiscale : il s'agit d'adapter, rénover et conforter les dispositifs au service de la compétitivité de ces secteurs d'activité : réforme des crédits d'impôt cinématographiques, adaptation du crédit d'impôt phonographique, préservation des outils de développement du mécénat, révision des taux de TVA pour le livre, le spectacle, et à venir pour le secteur cinématographique, modernisation du financement fiscal de l'archéologie préventive.

La seconde consiste à appuyer une politique de filières, en lien avec les ministères concernés : mise en place d'un groupe de travail pour le soutien à l'industrie du jeu vidéo avec le ministère de l'Économie numérique, création des "rendez-vous du design" en lien avec le ministère du Redressement productif, mise en place du plan de soutien à la librairie (en mars pour la 1ère étape, cet été pour la seconde), réforme des aides à la presse (pour laquelle le rapport de mission présidée par Roch Olivier Maistre a été remis le 2 mai), réflexion sur l'environnement économique du secteur de la production audiovisuelle (qui sera engagée en juin), réorganisation des filières d'enseignement supérieur culturel...

La dernière dimension affirmera la préservation de notre patrimoine et la politique architecturale comme enjeux essentiels de développement durable, par la définition d'axes de protection préservant le cadre de vie de chacun de nos concitoyens, la pleine prise en compte du patrimoine industriel, la rénovation des outils de protection afin de mieux les articuler aux enjeux environnementaux et aux exigences internationales ; à travers aussi la valorisation du rôle de l'architecte dans la préservation de la qualité architecturale, c'est la prise en charge de la notion de développement durable au bénéfice de l'espace public que vise la politique patrimoniale et architecturale développée par le ministère. La loi patrimoine traduira pleinement ces enjeux.

2.3. Enfin, le nouveau pacte de politique culturelle est résolument tourné vers la jeunesse.

La politique culturelle est restée jusqu'en 2012 dans un carcan réglementaire et conceptuel d'un autre temps. Il était urgent de l'inscrire dans son époque et de la préparer à l'avenir.

Priorité de régulation pour donner accès à la Culture sans spolier les créateurs:

Sans attendre les conclusions de l'importante mission confiée à Pierre Lescure, plusieurs décisions ont été prises par le ministère pour tracer la voie d'une nouvelle exception culturelle, par une adaptation des outils de cette exception garante de juste rémunération des auteurs et de la défense de leurs droits : maintien du dispositif de copie privée et réflexion sur son évolution, contrat d'édition numérique, accord passé entre les éditeurs de presse et Google.

Priorité budgétaire : Le grand projet national d'éducation artistique et culturelle et l'enseignement supérieur culturel sont les deux seuls secteurs qui bénéficieront d'une progression des moyens budgétaires et humains alloués au cours des 3 premières années de mandat.

Priorité dans la politique de nomination : elle visera des objectifs de renouvellement générationnel, de diversité des esthétiques et de recherche d'une plus grande parité dans la prise en charge des responsabilités. De nouvelles règles ont été mises en place en avril pour s'engager dans cette voie.

À travers ces objectifs de démocratie, de regard économique porté sur les secteurs culturels et d'attention portée à la jeunesse, c'est un pacte de refondation culturelle qui est proposé. Il s'inscrit dans un changement radical des objectifs de la politique culturelle, qu'incarne de manière symbolique l'abandon de la politique des grands projets, aussi dangereux économiquement qu'inadaptés aux besoins de nos concitoyens - abandon qu'illustre parfaitement l'arrêt du projet de Maison de l'histoire de France au profit d'un retour de l'enseignement de l'histoire dans toutes les classes du secondaire. Il s'inscrit aussi dans l'ambition d'une activité législative nécessaire à la modernisation des outils de la politique culturelle.